



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 septembre 2000
Français
Original: anglais/français

Lettre datée du 21 septembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

En application de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 10 juin 1999, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du rapport sur la présence internationale de sécurité au Kosovo pour la période allant du 23 juillet au 22 août 2000 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ce rapport à l'attention des membres du Conseil.

(Signé) Kofi A. **Annan**

**Annexe à la lettre datée du 21 septembre 2000,
adressée au Président du Conseil de sécurité
par le Secrétaire général**

**Rapport mensuel à l'Organisation des Nations Unies
sur les opérations de la Force de paix au Kosovo (KFOR)**

1. Au cours de la période considérée (23 juillet-22 août 2000), le nombre de soldats de la Force de paix au Kosovo (KFOR) déployés sur le terrain s'est élevé à environ 44 800; aucun changement important n'est intervenu en matière de déploiement depuis le rapport précédent.

Sécurité

2. La situation au Kosovo est demeurée tendue. Les incidents liés à la violence ethnique et à la criminalité y relative ont légèrement diminué au cours des derniers mois, mais on a relevé des agressions violentes contre des Serbes du Kosovo à Kosovo Polje, Obilic et Stimlje (BMN-centre), contre des Goranis vivant dans la région des Dragas (BMN-sud) et contre des Roms vivant près de Decane et des Bosniens vivant dans la région de Banja (BMN-ouest). Le 2 août, trois Roms ont été tués près de Pristina (BMN-centre) par un obus de mortier. Le 19 août, deux grenades à main ont été lancées dans un terrain de basket-ball dans la ville de Crkvena Vodica (BMN-centre), blessant neuf enfants serbes du Kosovo.

3. Le 29 juillet, des policiers de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) ont été attaqués sur la route reliant Decane et Pec dans la BMN-ouest après qu'ils eurent stoppé une voiture du Corps de protection du Kosovo (CPK) et donné à ses cinq occupants l'ordre de sortir du véhicule. Les policiers ont été attaqués par une foule d'une centaine de personnes qui assistaient à un mariage à proximité. Des soldats de la KFOR se trouvant non loin du lieu où l'incident s'est produit ont calmé et dispersé la foule.

4. Le 14 août, des soldats de la KFOR, répondant à une demande du Représentant spécial du Secrétaire général, ont effectué une opération militaire à l'appui de la fermeture temporaire par la MINUK de la fonderie de Zvecan près de Kosovska Mitrovica (BMN-nord). La fonderie a été fermée de façon qu'une évaluation technique des risques pour l'environnement puisse avoir lieu. La participation de la KFOR à la fermeture de la fonderie a pris fin le 15 août lorsque la direction de l'usine a été remise à la police spéciale de la MINUK. La KFOR continue d'interdire l'accès à l'usine au moyen d'un cordon de soldats.

5. Pendant toute la durée de l'opération, des Serbes du Kosovo ont manifesté à l'extérieur de l'usine, dans le village de Zvecan et à Mitrovica pour protester contre sa fermeture. Ces protestations ont été largement pacifiques, encore que des cocktails Molotov aient été lancés dans un cas, et six soldats de la KFOR ont été légèrement blessés.

6. La situation à Kosovska Mitrovica est demeurée relativement calme au cours de la période considérée. L'inauguration d'un pont reliant le nord et le sud de la ville a été suivie par un certain nombre d'incidents au cours desquels des pierres ont été lancées. En plus des manifestations contre la fermeture de la fonderie de Zvecan, on

a également signalé des cas d'intimidation à l'encontre de Serbes autres que les Serbes du Kosovo dans le nord de la ville.

7. Au cours de la période considérée, certains membres du Parti de la Ligue démocratique du Kosovo ont été agressés. Le 4 août, le corps d'un avocat albanais du Kosovo et Président local de la Ligue démocratique du Kosovo, Shabam Manajin, a été découvert près de Glavica. Il avait disparu depuis le 23 juillet. On a également relevé des tentatives d'assassinat contre deux autres fonctionnaires de la Ligue, et une maison appartenant à un troisième fonctionnaire de la Ligue a été bombardée à Dragas.

8. Tout au long de la période considérée, les soldats de la KFOR ont continué à découvrir et confisquer des caches d'armes, de munitions et d'explosifs. La plupart des explosifs récupérés ont été détruits sur place. Les armes confisquées sont détruites dans le cadre du programme de destruction commercial. Entre le 20 juillet et le 19 août, les soldats de la KFOR ont détruit 462 de ces armes. Au total, 4 098 armes ont été détruites depuis le début du programme de destruction commercial, le 19 avril.

Activités frontalières illégales

9. Les soldats de la KFOR ont continué d'assurer un contrôle approprié des frontières intérieures et extérieures du Kosovo, ainsi que des points de passage reconnus. Vers la zone de sécurité terrestre, tous les points de passage, sauf deux, dans chacun des secteurs relevant des brigades multinationales demeurent fermés. Le 26 juillet, au point de passage de Prusit (BMN-ouest), deux hommes ont été arrêtés après que l'on eut découvert des explosifs dans leur véhicule. Le même jour, un homme a été arrêté pour avoir tenté de franchir illégalement la frontière à partir de l'Albanie au point de passage de Morina-Sud (BMN-sud). Deux hommes ont également été arrêtés au même endroit le 5 août pour une tentative similaire.

10. Selon plusieurs sources d'information, l'Armée de libération du Presevo, Medvedja et Bujanovac a poursuivi ses activités paramilitaires à Dobrosin et aux alentours, dans la zone de sécurité terrestre; elle a notamment lancé des attaques de mortier.

Résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité – Embargo sur les armes

11. Bien que les opérations de la KFOR continuent d'aboutir à des saisies d'armes, aucune violation de la résolution 1160 (1998) du Conseil de sécurité en date du 31 mars 1998 n'a été signalée.

Coopération et respect des directives par les parties

12. On a constaté une réduction considérable du nombre d'incidents pour non-respect des directives par des membres du Corps de protection du Kosovo (CPK). Durant la période considérée, on n'a enregistré que sept incidents.

13. Les effectifs du CPK sont actuellement de 4 633 membres dont 101 issus de groupes minoritaires. La participation du CPK aux projets à caractère humanitaire a augmenté durant le mois écoulé. Environ 300 de ses membres participent actuellement à 22 projets.

14. De manière générale, l'armée et les forces de sécurité de la République fédérale de Yougoslavie respectent les dispositions de l'Accord militaro-technique et continuent de coopérer avec la KFOR.

Coopération avec les organisations internationales

15. La KFOR a continué de fournir une assistance quotidienne aux organisations internationales et non gouvernementales dans l'ensemble du Kosovo, sur leur demande.

16. Le Représentant spécial du Secrétaire général a annoncé que les élections municipales au Kosovo se tiendraient le 28 octobre 2000. En prévision des élections, la KFOR a élaboré un plan d'opérations pour empêcher que des violences n'éclatent pendant la consultation.

17. À la date du 23 août, les forces de police de la MINUK comptaient 3 941 membres, dont 707 membres des groupes de police spéciale et 202 membres de la police des frontières.

18. Le 12 août, 380 élèves sont sortis de l'école des services de police du Kosovo, portant à 1 384 le nombre de policiers formés dans cette école depuis septembre 1999.

Retour des réfugiés et des personnes déplacées

19. Au cours du mois de juillet et pendant les deux premières semaines d'août, quelque 14 000 personnes, essentiellement des Albanais du Kosovo, sont rentrées chez elles volontairement. Depuis le début de janvier 2000, 56 442 personnes sont rentrées chez elles dans le cadre d'un retour ordonné.

Perspectives

20. Les tensions interethniques devraient demeurer fortes, en particulier du fait de la poursuite des activités de réinstallation et elles devraient croître d'ici aux élections du 24 septembre en République fédérale de Yougoslavie et aux élections du 28 octobre au Kosovo.